



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

NOVEMBRE 1986

LES ELECTIONS A STE-PETRONILLE

Le conseil municipal de Ste-Pétronille a trois nouveaux conseillers qui ont été élus sans opposition lors des mises en candidature.

Il s'agit de Monsieur Come Drolet qui a été réélu pour un second mandat, de Monsieur Peter Dunn et de Madame Diane G. Brassard qui en sont à leur premier mandat. Il faut toutefois préciser que M. Dunn oeuvrait déjà au sein du comité des loisirs et Mme Brassard au comité d'urbanisme.

A ces trois conseillers, nous voulons offrir nos félicitations, les remercier d'avoir bien voulu accepter de participer de façon active à la vie municipale et leur offrir nos vœux de succès.

Madame Pauline Jobidon et Monsieur Pierre Proulx, par ailleurs, ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Nous voulons leur transmettre à tous deux nos vifs sentiments de reconnaissance pour les énergies qu'ils ont consacrées à la municipalité. L'un et l'autre ont mené avec beaucoup d'enthousiasme les tâches qui leur étaient dévolues, Mme Jobidon s'occupant des loisirs et M. Proulx de la législation et du service intermunicipal des incendies.

Etre conseiller municipal implique de nombreuses heures à travailler pour que notre milieu de vie soit le plus agréable possible. D'une année à l'autre, la municipalité essaye d'améliorer nos infrastructures, nos loisirs et de développer ce cachet qui fait de Sainte-Pétronille un village attrayant.

Nous tenons donc à transmettre à ces anciens et nouveaux conseillers toute notre gratitude pour le dévouement qu'ils apportent à améliorer la qualité de vie de notre village.

Bernard Dagenais
Maire

URBANISME

Le 3 mars 1986, la municipalité de Ste-Pétronille a adopté le règlement # 155, constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Ce comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes les questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

Nous vous rappelons que vous pouvez soumettre au comité vos projets de constructions, réparations, etc. en les présentant au secrétaire municipal.

Vous devez présenter une demande de permis pour toutes les constructions ou réparations de bâtiments (maisons, garages, remises, cabanons, etc.) réfections de fenêtres, portes, galeries, fosses septiques, champs d'épuration et autres.

Ces demandes de permis doivent être faites auprès de l'inspecteur inter-municipal en bâtiment de la M.R.C. au 1286 avenue Royale, à St-Laurent, I.O. Téléphone: 828-9856

COMITE CONSULTATIF D'URBANISME

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires pour protéger vos entrées des rigueurs de l'hiver sont autorisés du 15 octobre au 15 avril. Rappelez-vous qu'ils doivent être installés à cinq pieds de la rue pour permettre le déblayage de la neige.

CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS

La municipalité de Ste-Pétronille s'est méritée le 1er prix de la région 03 nord dans la catégorie "villages fleuris 1986"

Lors de leur visite les juges ont particulièrement remarqué la belle halte routière qui a été aménagée sur le quai de Ste-Pétronille, les aménagements des rues des Pins Nord et Sud, ainsi que les rues Gagnon et Laflamme. La municipalité s'est classée 8e au concours national.

Nous remercions les résidents pour leurs efforts et nous espérons que l'an prochain la municipalité et les citoyens doubleront leurs efforts afin que Ste-Pétronille se classe première au concours national.

SERVICES DE GARDE

La Garderie Les Lucioles, située au 21 rue de l'Eglise à Ste-Pétronille, vous informe qu'il lui reste des places disponibles immédiatement pour des enfants entre 18 mois et 4½ ans.

Communiquez avec Marie-Lise Roux au 828-2444.

OFFRE D'EMPLOI

La Garderie Les Lucioles est présentement à la recherche de personnel pour effectuer du remplacement occasionnel auprès des enfants. Pour plus de renseignements, communiquez avec Marie-Lise au 828-2444.

COMPTOIR DE PARTAGE

Le comptoir de partage de St-Pierre est maintenant ouvert pour toute la population de l'Ile au nouveau local au sous-sol de la Meunerie (Co-op). Il est ouvert tous les jeudis soirs de 19h à 22h et tous les samedis matin de 9h à 11h30.

Bienvenue à toutes les personnes qui veulent apporter des vêtements ou qui aimeraient venir en choisir à un prix minime.

Guy Bédard
La CO.R.V.E.

